

Calendriers d'épandage des zones vulnérables pour fertilisant de type 2

Qu'est ce qu'un fertilisant de type 2 ?

Ce sont les fertilisants azotés à C/N bas (inférieur ou égal à 8), contenant de l'azote organique et proportion d'azote minéral variable, en particulier les fumiers de volailles, les déjections animales sans litière (exemple : lisiers bovins et porcin, lisier de volailles, fientes de volailles), les eaux résiduaires et les effluents peu chargés, les digestats bruts de méthanisation et certains produits homologués ou normés d'origine organique. Certains mélange de produits organiques associés à des matières carbonées difficilement dégradables (type sciure ou copeau de bois), malgré un C/N élevé, sont à rattacher au type 2.

→ **Lisiers, fientes, boues d'épurations, lixiviats, digestats bruts et liquides...**

Quelles doses maximales peut-on épandre sur CIPAN et dérochées?

L'épandage de fertilisants azotés sur les légumineuses pures utilisées en CIPAN ou couverts végétaux est interdit.

Pour les autres types de couverts, la dose limite de fertilisation azotée des CIPAN est de 30 kg d'azote efficace par ha, et elle est de 70 kg d'azote efficace par ha pour les effluents de volailles si les conditions sont respectées : les cultures intermédiaires sont implantées avant le 1^{er} septembre, pendant trois mois minimum, et ne sont pas des légumineuses (pures ou en mélange), ni des graminées pures.